



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Flamboro Downs			
Date	21 janvier 2023	Heure de départ	18 h 35	
Conditions météorologiques	Couvert (Temp. : -2 °C)			
État de la piste	Rapide			
Nombre de courses	10	Nombre de course de qualification	2 EP	Nombre total d'inscriptions 92
Total des paris mutuels	\$294,120			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Tom Miller	Juge associé Emma Pote	Juge associé Al Stiff (à distance)
-----------------------------------	----------------------------------	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Andrew Van't Wout est en formation ce soir.

BUREAU

Jason Ryan s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$300 et une suspension de conduite de 5 jours, à être purgée du 11 au 15 février 2023, pour une infraction aux règles sur la stimulation lors de la Course 5, disputée le 14 janvier 2023. Décision #2025392

Les lignes téléphoniques ne fonctionnent pas ce soir.

COURSES

Course 1 – **Enquête** des juges pour le dernier droit.

Le #4, “Treasures Gem”, s’est rendu à l’intérieur d’un pylône dans le dernier droit, mais il y a été poussé à l’intérieur par le #5, “American Land”. Aucune infraction signalée.

Lien pour la vidéo d’enquête – https://youtu.be/JTv_fUSfZ10

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Le #8, “Jessiejesorjessica”, arrivé en 2^e position, à égalité, et a été placé en 4^e position pour une infraction aux règles sur les pylônes survenue dans le dernier virage et pour avoir été dépassé à double tour à la ligne d’arrivée.

La photo d’arrivée n’était pas disponible pour cette course et la décision des juges est sans appel.

Lien pour la vidéo d’enquête : <https://youtu.be/XINvIRVUEtI>

Le conducteur, Colin Kelly, s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100 pour une infraction aux règles sur les pylônes.

Décision #2025435

Course 4 – Le conducteur, Braiden Reibeling, s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 et une suspension de conduite de 3 jours à être purgée pour les 25, 26 et 27 janvier 2023, pour une infraction aux règles sur la stimulation.

Décision #2025433

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Examen du bris d’allure survenu au #9, “Kelsey”, après le départ. Aucune infraction signalée.

Le #3, “Canada First Lady”, arrivé en 6^e position, a été placé en 9^e position, pour avoir provoqué une obstruction lors du bris d’allure.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Reprise de départ comme le #1, “Just An Option”, a fait un bris d’allure et est interféré avec le #9, “Steel Reserve”.

Le #4, “Mayfair Well”, arrivé en 5^e position, a été placé en 7^e position, pour avoir évité de perdre continuellement du terrain lors du bris d’allure.

Il doit se qualifier pour 2 bris d'allure consécutifs.

Course 9 – Examen de la course allant vers le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille.

Le #3, "Coz Im Special", bouge vers l'avant du peloton.

Lors de l'examen, on a observé qu'il avait en fait assez d'espace pour sortir avec le #5, "Big Diamond", à son côté extérieur.

Course 10 – Rien à signaler.